Jugement clinique

PAB4008-OSAN_

Domaine : **Sciences de la santé publique** Grade académique : **Bachelier : infirmier responsable de soins généraux - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
10	**143 h**

PRÉREQUIS	CO-REQUIS
PAB3005-NSAN	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département paramédical de Sainte-Elisabeth	Fabienne Lecris	Bénédicte SIMONET	Zayna BEN HAMMOU OUALI Joëlle COLLIN Blaise DEGUELDRE Bénédicte DUCHENE Bénédicte SIMONET Nathalie TRINE

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Bachelier infirmier responsable de soins généraux	4	Choix individuel

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Cette UE amène l'étudiant à être responsable de sa formation, de son parcours professionnel et ainsi à devenir une personne capable d'auto-réguler ses apprentissages.

En intégrant une telle unité d'enseignement dans le cursus du bloc 4 BIRSG, les objectifs généraux des enseignants sont :

- Favoriser l'autonomie de l'étudiant
- Permettre à l'étudiant de construire son projet professionnel personnel
- Individualiser la formation
- Offrir une plus grande maîtrise aux apprenants
- Favoriser l'auto-évaluation
- Augmenter la motivation de l'étudiant
- Donner du sens à l'apprentissage

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée sur base d'un cadre de référence

- Collecter les données
- Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration
- Déterminer les résultats attendus
- Prescrire les interventions et activités de soins

Assurer une communication professionnelle

- Établir avec la personne soignée et son entourage une relation adaptée au contexte rencontré
- Transmettre les données oralement et/ou par écrit en vue d'assurer la continuité des soins

Prendre en compte les dimensions écologique, déontologique, éthique, légale et réglementaire

- Respecter les règlementations

Construire son identité professionnelle

- Participer activement à la construction et à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Construire son projet professionnel

Se développer professionnellement

- Exercer une pratique réflexive
- Exercer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Accompagner les pairs en formation

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 **Description de l'unité d'enseignement**

OBJECTIFS

Au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant devra avoir démontré être capable de :

AA ASAB4008-PPAF Parcours professionnel et autoformation

§ Expliciter ses **besoins et envies d'apprentissage** et définir un **projet d'autoformation clair, pertinent, réaliste et évolutif**.

- Sélectionner des activités d'apprentissage diversifiées et pertinentes, en justifiant leur choix.
- Mobiliser des sources **fiables, actualisées, pertinentes et variées**.
- Établir un **fil rouge** entre les différentes activités réalisées et analyser l'apport de chaque activité dans son développement professionnel et dans la construction de son identité professionnelle.
- Être capable de transférer les apprentissages réalisés vers le **stage optionnel et la démarche clinique**.

AA ASAB4009-STGO Stage Optionnel

§ Identifier **un terrain de stage pertinent** au regard de son projet d'autoformation et de son projet professionnel et justifier son choix.

§ S'impliquer activement dans les situations d'apprentissage proposées **en mobilisant les connaissances acquises lors du parcours d'autoformation.**

§ Faire des liens entre les expériences vécues, son projet d'autoformation et la démarche clinique future.

AA ASAB4010-DCL Démarche clinique

Au sein d'un groupe, l'étudiant mobilise ses connaissances et ses apprentissages pour **analyser une situation clinique complexe, construire un raisonnement clinique argumenté et proposer des cibles et interventions de soins pertinentes**. Ainsi, il lui est demandé de :

§ Décrire en équipe, une situation de manière **précise, contextualisée et holistique** et identifier le problème principal, les problèmes secondaires et les éléments nécessitant une recherche complémentaire.

§ Rechercher, sélectionner et évaluer la **pertinence et la crédibilité des informations scientifiques**.

§ Analyser la situation de manière systémique en mobilisant ses connaissances issues de la formation et du parcours d'autoformation en adoptant une **pratique réflexive et un jugement clinique argumenté**.

§ Être capable de **transmettre et défendre oralement** son raisonnement clinique avec un vocabulaire professionnel.

CONTENU

Contenu au choix de l'étudiant en fonction du domaine choisi pour l'élaboration de son parcours d'autoformation.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Sciences Industrielles de l'Ingénieur. (2016). Démarches pédagogiques pratiquées en technologie, Apprentissages par problèmes. http://sti.ac-bordeaux.fr/techno/App_Pb/qeq_app.pdf
- Guillemette F. et al. (2019). Processus d'évaluation des apprentissages. Université du Québec, Observatoire de la pédagogie en enseignement supérieur.
- Côté R. et al. (2011). Atelier pédagogique. Québec, ECEM Enseignants Compétents Etudiants Motivés.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASAB4008-PPAF — Parcours professionnel et autoformation	Dossier UE disponible sur la plateforme Moodle
ASAB4009-STGO — Stage optionnel	Dossier UE disponible sur la plateforme Moodle Carnet de stage de l'UE PAB4008-OSAN Jugement clinique
ASAB4010-DCL — Démarche clinique	Dossier UE disponible sur la plateforme Moodle Ensemble des fiches relatives à l'AA disponibles sur Moodle

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAB4008-PPAF — Parcours professionnel et autoformation	18 h	Français	Français
ASAB4009-STGO — Stage optionnel	113 h	Français	Français
ASAB4010-DCL — Démarche clinique	12 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ASAB4008-PPAF — Parcours professionnel et autoformation	Cette activité d'apprentissage est composée de l'ensemble des activités d'autoformation que vous allez entreprendre pour répondre à vos besoins de formation en lien avec le thème de votre projet. Pour pouvoir valider le parcours d'autoformation, l'étudiant réalisera au minimum 3 et au maximum 5 activités d'apprentissage différentes (maximum 1 livre). Le choix de ces activités en lien avec le projet d'autoformation et le champ de la formation professionnelle sera fait par l'étudiant selon les critères présents dans le dossier ainsi que dans la grille d'évaluation. La totalité des activités d'autoformation sont réalisées avant le 20 avril 2027. L'étudiant présentera oralement et individuellement à l'ensemble du groupe-classe : - Son projet d'UE en septembre - son cheminement et la progression de son parcours d'auto-formation en novembre, février et avril. Le fil rouge de l'AA sera mis en évidence par l'étudiant et challengé constructivement par les pairs et l'ER. Les activités sont à réaliser une fois le projet validé par l'enseignant.
ASAB4009-STGO — Stage optionnel	Stage de 3 semaines en intra hospitalier ou extrahospitalier, en Belgique ou à l'étranger. Ce stage est non certificatif. L'étudiant choisit le secteur professionnel dans lequel il veut exercer son stage en fonction de son projet d'autoformation. Il est responsable de la recherche de son stage. Le choix du stage est validé par l'enseignant référent selon la pertinence du lien avec le projet d'autoformation. Le choix du stage ne peut se porter sur un stage déjà presté durant la même année académique (cette mesure sera vérifiée lors de la signature de la convention/accord écrit). La convention doit être envoyée au secrétariat des stages pour signature au plus tard le 08/03/2027 (module 3) ou le 19/04/2027 (module 4). Tout retard dans le dépôt de la convention de stage entraîne une pénalité de 10% de la note finale de l'AA Autoformation. La non validation du stage par l'ER et/ou la non remise de la convention de stage pour le dernier jour ouvrable précédant le stage entraîne une note de maximum 07/20 pour l'AA Autoformation ET empêche l'accès au stage. La non réalisation des 2 auto-évaluations de stage et/ou du bilan de stage entraîne une pénalité dans le dossier d'autoformation (-10% de la cote de l'AA). Le bilan de stage est à déposer sur le drive via le document « Bilan/synthèse stage » pour le 14 avril 2027 (module 3) ou le 26 mai 2027 (module 4) en fonction de la période de stage prestée par l'étudiant. La non-réalisation du bilan de stage entraîne une pénalité de 10% de la note finale de l'AA Autoformation. Rem: L'étudiant accède à l'AA Démarche clinique ainsi qu'à l'épreuve du Q3 aux conditions suivantes : - Sauf motif légitime (Cfr REED 26-27), avoir presté les 112.30 heures de stage. - Le stage ne peut être interrompu par le partenaire et/ou l'école pour des raisons disciplinaires et/ou de sécurité.

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ASAB4010-DCL — Démarche clinique	Apprentissage par problèmes: en petit groupe, sur base d'une situation réelle vécue en stage, les étudiants rédigent une situation clinique fictive et résolvent la démarche de soins. Chaque groupe présentera sa démarche de soins lors d'une présentation orale qui aura lieu durant la session d'examens de juin 2027. L'étudiant accède à la démarche clinique aux conditions suivantes : - Sauf motif légitime (Cfr REED 26-27), avoir presté les 112,5 heures de stage. - Le stage ne peut être interrompu par le partenaire et/ou l'école pour des raisons disciplinaires et/ou de sécurité. La présence à la totalité des cours est obligatoire et toute absence devra être justifiée. L'AA sera mise en échec si les absences ne sont pas justifiées par un motif légitime (Cfr Grille d'évaluation dans le dossier de l'UE disponible sur Moodle). La mise en échec de certains critères dans la grille d'évaluation (Cfr Dossier de l'UE sur Moodle) peut entraîner une note maximale de 7/20 de l'AA Démarche clinique et/ou une note individuelle. Ces critères sont identifiés clairement par une astérisque dans la grille.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Le dispositif repose sur une **progression pédagogique intégrée**, qui place progressivement l'étudiant au cœur de son développement professionnel. Les trois activités sont complémentaires et s'articulent autour d'un même fil conducteur : **se questionner, apprendre, expérimenter et transférer**.

Le **parcours d'autoformation** permet d'abord à l'étudiant d'identifier ses besoins, de développer et d'actualiser ses connaissances et de construire progressivement son projet professionnel.

Le **stage optionnel** constitue ensuite un espace de confrontation de ces apprentissages avec la réalité professionnelle : l'étudiant peut expérimenter, observer, questionner et ajuster ses représentations.

Enfin, la **démarche clinique** lui permet de mobiliser et de mettre en relation ces acquis pour analyser une situation complexe, argumenter ses choix et construire son **jugement clinique**.

Je me questionne ? je me forme ? j'expérimente ? j'analyse ? je transfère ? je construis mon jugement clinique.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Evaluation intégrée

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'AA Parcours professionnel et autoformation sera évaluée via un processus d'évaluation continue sur base d'une grille critériée.

L'AA Démarche clinique sera évaluée via un travail écrit de groupe avec présentation orale lors de la session d'examens de juin.

Le stage, quant à lui, permettra à l'étudiant de mobiliser les compétences acquises durant les activités d'autoformation. Il lui permettra également de donner du sens à l'AA Démarche clinique et sera obligatoire pour accéder à l'AA Démarche clinique et à l'épreuve du Q3 (sauf force majeure et motivée, cfr REED 26-27). Néanmoins, il ne fera aucunement l'objet d'une évaluation certificative.

Rem:

- Chaque retard dans le dépôt des documents demandés au sein de cette unité d'enseignement entraîne une pénalité dans le dossier d'autoformation (-10% de la note de l'AA).

- La non réalisation de minimum 2 auto-évaluations de stage et/ou du bilan de stage et/ou de la grille d'évaluation de l'AA Autoformation entraîne une pénalité dans le dossier d'autoformation (-10% de la note de l'AA).

Conformément au REED 2026-2027, un stage non présenté entraine une note de 0/20 à l'UE

- La non réalisation d’un ou plusieurs documents (dépôt du projet, demandes et bilans d’autoformation) entraîne une note de maximum 7/20 pour l’AA Autoformation. La non validation du stage par l’ER et/ou la non remise de la convention de stage pour le dernier jour ouvrable précédant le stage entraîne une note de maximum 7/20 pour l’AA Autoformation ET empêche l’accès au stage.

L’UE est remédiable. En seconde session, l’évaluation consistera en un travail d’écriture individuel avec défense orale devant un jury d’enseignants.

- **La pondération de l’évaluation de l’UE**

La pondération des 2 AA est la suivante :

ü Parcours professionnel et autoformation : 60% de la cote finale de l’UE pondérés comme suit :

- Présentation orale du projet : 10%
- Première présentation orale du parcours d’autoformation : 30%
- Deuxième présentation orale du parcours d’autoformation : 30%
- Troisième présentation orale du parcours d’autoformation : 30%

ü Démarche clinique : 40% de la cote finale de l’UE

Le seuil de réussite de l’UE est fixé à 10/20.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ASAB4008-PPAF, ASAB4009-STGO, ASAB4010-DCL	Voir méthodologie de construction de la note

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.